

## Résumés des articles

### *Consumption Growth and the Real Interest Rate following a Monetary Policy Shock: Is the Habit Persistence Assumption Relevant?*

par Stéphane Auray et Clémentine Gallès

Ce papier étudie le rôle que peut jouer l'hypothèse de persistance des habitudes dans le comportement de consommation des ménages afin de reproduire le comportement joint de la croissance de la consommation et du taux d'intérêt réel à la suite d'un choc de politique monétaire. Une estimation d'un modèle SVAR, sur données américaines, montre qu'à la suite d'un choc contractionniste de politique monétaire, le taux d'intérêt réel augmente de façon persistante alors que la croissance de la consommation diminue de façon persistante. Le modèle standard de revenu permanent ne peut reproduire ce comouvement étant donné les mécanismes de substitution intertemporelle à l'œuvre dans ce type de modèle. C'est pourquoi, l'hypothèse de persistance des habitudes dans le comportement de consommation des ménages est introduite et étudiée dans cet article. L'équation d'Euler est testée en utilisant la méthodes des moments sur les moments conditionnels (IRF) obtenus à l'aide d'un modèle SVAR. Les estimations obtenus sont similaires aux résultats obtenus en utilisant d'autres méthodes. Par ailleurs, l'hypothèse de persistance des habitudes de consommation se révèle être empiriquement pertinente afin de reproduire le comportement joint du taux d'intérêt réel et de la croissance de la consommation à la suite d'un choc de politique monétaire. Enfin, cet article montre que la persistance des habitudes de consommation permet d'affaiblir le mécanisme de substitution intertemporelle.

**Mots clés :** Persistance des habitudes, Croissance de la consommation, taux d'intérêt réel, modèles vectoriels auto régressifs, chocs de politique monétaire.

Classification *JEL* : E21, E5.

### *Progressivity of Childcare Tax Policies in Belgium*

par Maria-Isabel Farfan-Portet, Jean Hindriks et Vincent Lorant

En Belgique, les familles ayant des jeunes enfants reçoivent différentes réduction d'impôts selon le type de garde utilisé. En effet, le gouvernement

Fédéral octroi d'une part, une déduction fiscale des frais de garde pour les familles utilisant des milieux d'accueils agréés (garde formelle) et d'autre part, une exemption d'impôts pour les familles utilisant un autre type de garde (garde informelle ou parentale). Ce travail montre que les politiques fiscales en matière de garde sont progressives parmi les utilisateurs de la garde formelle, mais régressives pour l'ensemble des familles ayant des jeunes enfant.

**Mots clés :** petite enfance, équité, politiques fiscales.

Classification *JEL* : H71, H24.

*Banque Centrale Européenne, relations stratégiques internationales et stabilisation de la dette*

par Charles Figuères

L'adoption d'une Banque centrale européenne a modifié les relations stratégiques entre les autorités fiscale et monétaire et pose sous un jour nouveau la question de la stabilisation de la dette. Pour étudier ce problème, Van Aarle *et al* (1997) ont proposé un modèle à deux pays avec une Banque centrale commune. Ils obtiennent un résultat de neutralité : le changement institutionnel ne modifie pas l'évolution de la dette si les autorités peuvent s'engager. Cette note réexamine ce résultat de neutralité en s'écartant des auteurs précédents sur trois points: i) des externalités entre les pays sont introduites en raison de l'élasticité du taux d'intérêt mondial aux variables macroéconomiques ; ii) le modèle comporte  $n$  pays dont certains restent en dehors de l'Union monétaire ; iii) les résultats sont analytiques (la plupart des résultats de Van Aarle *et al* (1997) étaient numériques). Dans ce nouveau contexte le résultat de neutralité s'effondre : i) une asymétrie apparaît entre les pays ; ii) les pays de l'Union améliorent leur bien-être de long terme ; iii) en dehors de l'Union les pays peuvent voir leur bien-être s'améliorer ou se dégrader.

**Mots clés :** Banque Centrale Européenne, stabilisation de la dette, politiques macroéconomiques, jeux dynamiques.

Classification *JEL* : C73, D92, L16.

*Indemnisation des préjudices et fréquence des procès en présence d'une asymétrie d'information sur l'aversion au risque des parties*

par Éric Langlais

L'article examine l'effet d'une asymétrie d'information sur l'aversion au risque des parties opposées dans un litige, dans un modèle à la Bebchuk. On étudie d'abord le cas où le plaignant est la partie informée, en caractérisant l'équilibre sans et avec négociation avant le procès. On étudie ensuite la statique comparative du modèle, ainsi que l'incidence du choix d'une

règle d'allocation des coûts du procès. On discute enfin plusieurs extensions: le cas où le défendeur est la partie informée, l'influence de la représentation des préférences et l'existence de biais d'optimisme comparatif ou de représentation de soi (*self-serving bias*).

**Mots clés :** litiges, asymétrie d'information, biais de perception du risque.

Classification *JEL* : D81, K42.

*La parité des pouvoirs d'achat pour l'économie chinoise : une nouvelle analyse par les tests de racine unitaire*

par Olivier Darné et Jean-François Hoarau

Dans cet article, nous proposons de poursuivre les investigations en matière de parité des pouvoirs d'achat dans le cadre de l'économie chinoise en employant une procédure en deux étapes basée sur des tests de racine unitaire et prenant en compte la présence de points atypiques dans les données. Ainsi, les tests efficaces de racine unitaire développés par Elliott, Rothenberg et Stock (1996) et Ng et Perron (2001) sont appliqués sur le taux de change réel du Renminbi, pris dans sa version bilatérale par rapport au Dollar US, sur la période 1970-2006 (en fréquence mensuelle) corrigé de la présence de points atypiques. Les résultats indiquent que les nombreux points atypiques détectés dans la série de taux de change réel du Renminbi sont dus à l'instabilité de la politique de change chinoise et aux différentes vagues de dévaluations qui lui sont associées sur la période 1984-1994. Ce travail nous permet également de statuer sur la non stationnarité du taux de change réel chinois et donc sur l'invalidité de la parité des pouvoirs d'achat à long terme.

**Mots clés :** parité des pouvoirs d'achat, taux de change réel, Renminbi, tests de racine unitaire, points atypiques.

Classification *JEL* : C22, F31